



## **Trousse de terminologie 2013**

La présente trousse a été préparée par l'Unité de terminologie du  
Service de traduction du gouvernement (STG)  
et constitue un complément aux normes de qualité

## Introduction

Le présent document sert de complément aux normes de qualité. Les normes de qualité et la trousse de terminologie se trouvent dans le système de suivi des travaux de traduction (TTS) et dans la section Espace fournisseurs du site ONTERM ([www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/supplierscorner.aspx](http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/supplierscorner.aspx)). La trousse de terminologie renferme des lignes directrices sur la recherche terminologique et une liste de ressources regroupées sous les catégories suivantes : gouvernement de l'Ontario, gouvernement fédéral, gouvernement du Québec et autres ressources.

## 1. Gouvernement de l'Ontario

### 1.1. Directives d'ordre général

#### Appellations officielles du gouvernement

Pour vérifier les appellations officielles du gouvernement de l'Ontario, consultez la banque d'appellations officielles du site ONTERM ([www.ontario.ca/terminologie](http://www.ontario.ca/terminologie)). Vous trouverez une liste des genres d'appellations qui sont considérées comme des appellations officielles du gouvernement à la page suivante :

[http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/db\\_names.aspx](http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/db_names.aspx)

Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez sur ONTERM, consultez l'Unité de terminologie. Vous pouvez communiquer avec l'Unité de terminologie en vous servant du formulaire de demande de terminologie qui se trouve sur ONTERM, ou encore par courriel ([onterm@ontario.ca](mailto:onterm@ontario.ca)), par téléphone (416 327-2723) ou par télécopieur (416 327-5541). Veuillez prendre note que TERMIUM, INFO-GO, les sites Web des ministères et les documents de référence NE CONSTITUENT PAS des sources fiables en ce qui concerne les appellations officielles du gouvernement de l'Ontario.

Les textes législatifs de l'Ontario peuvent faire mention d'appellations officielles qui diffèrent de celles qui se trouvent sur ONTERM. Cette divergence ne signifie nullement qu'il y a erreur sur ONTERM ou dans la loi. Une entité peut avoir à la fois un nom légal et un nom d'usage courant. Communiquez avec l'Unité de terminologie si vous hésitez quant à l'appellation à employer dans votre texte.

Si vous constatez quelque divergence entre les appellations officielles trouvées sur ONTERM et celles qui se trouvent sur les pages Web d'un ministère ou dans les documents de référence fournis par le client, veuillez communiquer avec l'Unité de terminologie afin d'obtenir des éclaircissements.

## Termes applicables aux programmes

Les lois pertinentes et les lexiques des ministères ou organismes constituent vos principales sources de termes applicables aux programmes.

ONTERM vous donne accès aux différents lexiques du gouvernement de l'Ontario (vous trouverez à l'alinéa 1.2.1 un lien vers la page Web), tandis que le système de suivi des travaux de traduction (TTS) vous donne accès au lexique bilingue interne du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Veuillez prendre note que ce lexique ne s'adresse qu'à la fonction publique de l'Ontario et ne peut être consulté que par les fournisseurs de traduction et de correction d'épreuves du Service de traduction du gouvernement (STG).

Pour un lien vers les lois, les règlements et les projets de loi de l'Ontario, reportez-vous au paragraphe 1.3 ci-dessous. En cas de divergence entre les textes législatifs et les lexiques, veuillez en informer l'Unité de terminologie.

### Noms géographiques de l'Ontario (y compris les parcs provinciaux et les zones de protection de la nature)

Les noms géographiques de l'Ontario se trouvent dans la base de données Toponymes Ontario du site ONTERM. Pour tout renseignement concernant les noms géographiques de l'Ontario, veuillez communiquer avec M. Jeff Ball, toponymiste, Service provincial de référence géographique, ministère des Richesses naturelles, Peterborough (téléphone : 705 755-2134; courriel : [Jeff.Ball@ontario.ca](mailto:Jeff.Ball@ontario.ca)).

## 1.2. Terminologie et ressources linguistiques

### 1.2.1. ONTERM

Le site Web ONTERM constitue le point central d'accès aux appellations officielles du gouvernement de l'Ontario, aux noms géographiques de l'Ontario et aux lexiques et guides de rédaction du gouvernement de l'Ontario. Les fournisseurs devraient se familiariser avec le site dès le début du contrat.

Ce site Web renferme notamment :

- La page de recherche dans les bases de données de ONTERM qui donne accès à la banque d'appellations officielles du gouvernement de l'Ontario et à la base de données Toponymes Ontario
- Les listes de référence ([http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/Pages/rl\\_index.aspx](http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/Pages/rl_index.aspx))
- Les lexiques de l'Ontario (<http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/Pages/glossaries.aspx>)

- Les guides de rédaction  
(<http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/Pages/styleguides.aspx>)
- Le formulaire de demande de terminologie  
([http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/Pages/trf\\_open.aspx](http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/Pages/trf_open.aspx))

La banque d'appellations officielles du gouvernement de l'Ontario constitue le dépôt central des appellations officielles du gouvernement de l'Ontario en anglais et en français, et elle fait autorité. Cette base de données est mise à jour régulièrement à la suite de demandes d'appellations officielles et de terminologie formulées par les clients.

La base de données Toponymes Ontario constitue le dépôt central des noms géographiques de l'Ontario, et elle fait autorité. Cette base de données contient le nom d'éléments naturels, tels les lacs et les rivières, ainsi que le nom d'entités administratives, tels les comtés et les municipalités. Pour en savoir davantage sur les directives à suivre dans des cas précis (cartes, textes suivis et signalisation routière), reportez vous à la page *Traitement linguistique des noms géographiques français de l'Ontario* de ONTERM ([www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/lingtreat.aspx](http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/lingtreat.aspx)).

Le formulaire de demande de terminologie permet à l'utilisateur d'envoyer ses demandes de terminologie officielle du gouvernement de l'Ontario dans le cas des termes qui ne se trouvent pas sur le site ONTERM. Les demandes de terminologie doivent être soumises au début d'un travail de traduction afin de donner à l'Unité de terminologie le temps voulu pour effectuer les recherches nécessaires. Lorsque vous envoyez votre demande, précisez l'échéance (jour et heure) et le contexte (nature du texte, ministère client, document source et, si possible, numéro attribué par le système de suivi des travaux de traduction [TTS]). Vous pouvez aussi communiquer avec l'Unité de terminologie par courriel ([onterm@ontario.ca](mailto:onterm@ontario.ca)), par téléphone (416 327-2723) ou par télécopieur (416 327-5541).

La foire aux questions (FAQ) (<http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/faq.aspx>) et la page d'aide technique ([http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/trf\\_help.aspx](http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/trf_help.aspx)) fournissent des détails sur la façon de soumettre le formulaire, des pratiques exemplaires en matière de demandes de terminologie, ainsi que des conseils sur ce qu'il faut faire en cas de questions terminologiques urgentes.

### **1.2.2. Guides de rédaction (français et anglais)**

Voici quelques renseignements supplémentaires sur les guides dont il est question dans les normes de qualité :

## Français

*Guide de rédaction et de communication du gouvernement de l'Ontario.* Veuillez vous reporter à la plus récente version du Guide sur ONTERM (<http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/styleguides.aspx>).

*Le français au bureau.* Noëlle Guilloton et Hélène Cajolet-Laganière, Office québécois de la langue française, Les publications du Québec, 6<sup>e</sup> édition, 2005. Pour de plus amples renseignements sur cette publication, consultez le site Web de l'OQLF : ([http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/publications/publications/publications\\_vedettes.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/publications/publications/publications_vedettes.html)).

Des modèles de lettres et de documents administratifs tirés de *Le français au bureau* sont affichés en format Word à l'adresse suivante : (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/documents/fab/fab.php>).

*La féminisation au gouvernement de l'Ontario.* Veuillez consulter la version en ligne de ce guide sur ONTERM (<http://www.sse.gov.on.ca/mgs/onterm/fr/pages/styleguides.aspx>).

## Anglais

*The Canadian Style: A Guide to Writing and Editing.* Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2<sup>e</sup> édition, 1997. Vous trouverez de plus amples renseignements sur cette publication sur le site Web du Bureau de la traduction (<http://www.btb.gc.ca/btb.php?lang=fra&cont=791>). Vous trouverez également une version en ligne de ce guide à <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/tcdnstyl/index-fra.html?lang=fra>).

### Traduction juridique de l'anglais au français

*Guide fédéral de jurilinguistique législative française (JLF).* Groupe de jurilinguistique française, ministère de la Justice, Canada, octobre 2006. Recueil d'articles sur les difficultés que comporte la rédaction de textes législatifs en français. Affiché sur le site Web de Justice Canada : <http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/juril/index.html>.

### Traduction juridique du français à l'anglais

*Legistics.* English Legislative Language Working Group, Department of Justice, Canada. Recueil d'articles sur les difficultés que comporte la rédaction de textes législatifs en anglais. Affiché sur le site de Justice Canada : <http://canada.justice.gc.ca/eng/dept-min/pub/legis/index.html>.

## Guide de correspondance en anglais

*Correspondence Style Guide*. Correspondence Council of Ontario, Fourth Edition, 2012. Un guide interne de rédaction du gouvernement de l'Ontario affiché sur le système de suivi des travaux de traduction (TTS). Veuillez prendre note que ce guide est uniquement destiné à l'usage de la Fonction publique de l'Ontario et ne peut être consulté que par les fournisseurs de traduction et de correction d'épreuves du STG.

### 1.3. Législation

Pour les lois, les règlements et les projets de loi de l'Ontario, il faut consulter les sources suivantes :

**Lois-en-ligne/e-Laws** (<http://www.e-laws.gov.on.ca>) : Ce site renferme les versions codifiées de la plupart des lois d'intérêt public et des règlements de l'Ontario. La publication des lois sources s'effectue généralement dans les deux jours ouvrables de leur édicition. Depuis le 20 novembre 2008, les versions des lois sources et des lois codifiées affichées sur Lois-en-ligne constituent des versions officielles, sauf si elles sont accompagnées d'une mention à l'effet contraire.

Pour obtenir le titre de lois en vigueur, consultez le *Sommaire de l'historique législatif des lois d'intérêt public codifiées* sur Lois-en-ligne ([http://www.e-laws.gov.on.ca/html/tables/publicstatutes/elaws\\_t pu st tpbs.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/tables/publicstatutes/elaws_t pu st tpbs.htm)). Ce sommaire contient le titre des lois figurant dans les Lois refondues de l'Ontario de 1990 et des lois édictées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991, et il est mis à jour régulièrement.

**Projets de loi en ligne** (<http://www.ontla.on.ca/web/home.do?locale=fr>) : Les projets de loi du gouvernement, les projets de loi d'intérêt public émanant d'un député et les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative de l'Ontario en première, deuxième et troisième lecture durant la session parlementaire en cours ou durant une session précédente sont affichés sur le site de l'Assemblée législative (sous la rubrique Projets de loi et processus législatif). Les projets de loi y sont affichés dans les 48 heures suivant leur dépôt.

Le site Web de l'**Assemblée législative** (<http://www.ontla.on.ca>) donne des renseignements à jour sur les projets de loi et autres textes législatifs. Ce site est particulièrement utile si l'on veut consulter les projets de loi déposés durant la session en cours, ainsi que ceux déposés au cours des sessions précédentes.

**La Gazette de l'Ontario** ([http://www.gov.on.ca/fr/ontgazette/STEL01\\_033731.html](http://www.gov.on.ca/fr/ontgazette/STEL01_033731.html)) : La version en ligne de cette publication est une bonne source d'information sur les règlements.

## 1.4. Publications

L'Unité de terminologie ne fournit pas les titres de publications. Voici des sources qui peuvent être utiles à cet effet :

La personne ressource dont le nom figure dans le formulaire d'instructions aux fournisseurs du système de suivi des travaux (TTS) devrait être la première personne à consulter pour les questions touchant les publications du gouvernement.

Vous pouvez vérifier les titres français et anglais des publications du gouvernement de l'Ontario sur le site Web de Publications Ontario (<https://www.publications.serviceontario.ca/ecom/MasterServlet/ViewMainHandler?loggedIN=false&selectedLocale=fr>) ou en téléphonant à Publications Ontario au 416 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (sans frais) et en sélectionnant « Publications du gouvernement de l'Ontario ».

Vous pouvez également obtenir le titre de publications et d'autres documents en vous adressant à la Direction des communications et des relations publiques des ministères ou des organismes ou en consultant le site Web des ministères ou des organismes.

Le ministère de l'Environnement offre un catalogue en ligne sur la page suivante : <http://www.ene.gov.on.ca/environnement/fr/resources/index.htm>.

## Formulaires

Le répertoire central des formulaires du gouvernement de l'Ontario (<http://www.forms.ssb.gov.on.ca>) donne accès aux formulaires qui sont actuellement à la disposition du public. Les formulaires qui se trouvent sur ce site sont disponibles en français et en anglais, à quelques exceptions près (ceux qui ne sont pas disponibles dans les deux langues sont identifiés comme tel). Certains formulaires sont bilingues, tandis que d'autres sont disponibles en version française ou anglaise. Les versions française et anglaise des formulaires portent généralement le même numéro de référence, sans égard à la langue, et le numéro est suivi d'un F pour la version française et d'un E pour la version anglaise. Pour trouver la version française d'un formulaire, utilisez la fonction de recherche de l'interface française. Dans le cas des formulaires de la FPO qui ne figurent pas sur ce site, vous pouvez vous renseigner auprès de la personne-ressource ou communiquer avec l'InfoCentre des Services communs de l'Ontario (tél. : 416 326-9300 pour les appels en provenance de Toronto ou de l'extérieur de la province, et 1 866 979-9300 – interurbain sans frais en Ontario; courriel : [AskOSS@ontario.ca](mailto:AskOSS@ontario.ca)).

## INFO-GO (répertoire des services et des bureaux)

Le site INFO-GO

(<http://www.infogo.gov.on.ca/infogo/searchDirectory.do?actionType=changeLocale&locale=fr>) vous donne accès à des renseignements d'ordre public provenant de la base de données du gouvernement de l'Ontario sur les services, les bureaux, les employés et les numéros de téléphone. INFO-GO est une source précieuse de renseignements généraux, mais elle NE DOIT PAS être utilisée comme source d'appellations officielles ou de termes applicables aux programmes du gouvernement.

## 2. Gouvernement fédéral

### 2.1. Terminologie et ressources linguistiques

TERMIUM Plus®, la banque de données du gouvernement fédéral, est offert gratuitement sur Internet (<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra>). TERMIUM Plus donne accès à diverses ressources en ligne, tels : *The Canadian Style*, *Le guide du rédacteur*, le *Lexique analogique*, le *Juridictionnaire* et le *Dictionnaire des cooccurrences*.

Veillez noter que TERMIUM ne doit pas être utilisé comme source d'appellations officielles du gouvernement de l'Ontario, car l'information qu'il contient à cet égard peut être périmée.

Le Bureau de la traduction offre aussi gratuitement, dans sa section Publications (<http://www.btb.gc.ca/btb.php?lang=fra&cont=307>), certains de ses bulletins terminologiques et de ses lexiques.

Le Service de terminologie (Service SVP) du gouvernement fédéral offre des conseils terminologiques et linguistiques. Les demandes doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : [Bureaudelatraduction.TranslationBureau@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Bureaudelatraduction.TranslationBureau@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

### 2.2. Législation

Les lois et règlements codifiés du Canada se trouvent sur le site Web de la législation (Justice) (<http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/index.html>). Lois-en-ligne donne aussi un lien vers ce site.

Le site Web de l'Institut canadien d'information juridique (<http://www.canlii.org/>) offre un guichet unique d'information sur les lois, les règlements et d'autres textes législatifs fédéraux et provinciaux du Canada.

## 2.3. Publications

Bibliothèque et Archives Canada donne gratuitement accès à l'information touchant les documents qu'il possède, par l'entremise du site Amicus (<http://www.collectionscanada.gc.ca/amicus/006002-122-f.html>) pour les documents de la Bibliothèque, et sur le site <http://www.collectionscanada.gc.ca/lac-bac/recherche/arch?Language=fra> pour la recherche de fonds d'archives.

La page Web <http://www.collectionscanada.gc.ca/010/index-f.html> vous donne accès à la Division des services aux clients de Bibliothèque et Archives Canada, y compris aux services de référence.

Vous pouvez vérifier le titre de formulaires et le nom de services du gouvernement fédéral sur le site <http://canada.gc.ca/forms-formulaires/e-services-fra.html>. Vous pouvez également obtenir des formulaires, des publications et d'autres documents en vous adressant directement aux services de bibliothèque et de publications des divers ministères du gouvernement fédéral.

## 3. Gouvernement du Québec

### 3.1. Ressources terminologiques et linguistiques

*Le grand dictionnaire terminologique* (GDT) de l'Office québécois de la langue française est disponible gratuitement sur Internet (<http://www.granddictionnaire.com>).

L'Office québécois de la langue française (OQLF) offre d'autres services de nature linguistique et terminologique, lesquels sont énumérés sur son site Web (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/index.html>); par exemple, vous pouvez avoir accès gratuitement à un certain nombre de documents, y compris les lexiques et les vocabulaires, à la page Web de la Bibliothèque virtuelle (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/>).

Des consultations tarifées sont aussi offertes pour répondre à des questions de nature terminologique ou linguistique (1 900 565-8899). Consultez le site <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/coordonnees.html>.

La Banque de dépannage linguistique donne accès à des articles d'ordre général sur la grammaire, l'orthographe, la ponctuation, le vocabulaire général et les abréviations. (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>).

Des renseignements sur les publications de nature terminologique et linguistique de l'Office québécois de la langue française figurent sur le site Web de l'Office (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/publications/>).

## 3.2. Législation

Vous aurez accès gratuitement aux lois et aux règlements du Québec en consultant le portail du gouvernement du Québec (<http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/sites/lois/quebec.htm>) et le site Web des publications du gouvernement du Québec (<http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/loisreglements.fr.html>).

Légis Québec (<http://legisquebec.gouv.qc.ca>), un service offert par Publications Québec et auquel on peut s'abonner, offre également un accès amélioré aux lois et aux règlements du Québec, notamment une fonction de va-et-vient qui permet de passer facilement du texte français au texte anglais.

Le site de l'Institut canadien d'information juridique (<http://www.canlii.org/fr/index.html>) offre un guichet unique d'information sur les lois et les règlements du Québec, ainsi que d'autres renseignements de nature législative.

## 3.3. Publications

Pour obtenir le titre de publications du gouvernement du Québec, consultez le catalogue des publications du gouvernement (<http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fre/categories/catalogue>).

## 4. Autres ressources

### 4.1. TransSearch

TransSearch (<http://tsrali3.com/>) est un outil informatique auquel on peut s'abonner et qui permet aux utilisateurs de consulter deux importants corpus : la base de données du Hansard et la base de données sur les décisions des tribunaux canadiens. La base de données du Hansard est constituée d'un corpus bilingue (bitexte) des débats de la Chambre des communes et du Sénat du Canada, et elle est particulièrement utile si l'on recherche des syntagmes courants et des expressions idiomatiques. La base de données sur les décisions des tribunaux canadiens est un corpus bilingue (bitexte) des décisions des tribunaux et elle constitue une bonne source de terminologie juridique. TransSearch comprend aussi une collection bilingue de textes de l'Organisation internationale du travail.

### 4.2. WeBiText

WeBiText (<http://www.webitext.com/bin/webitext.cgi?ul=fr>) est un outil de traduction multilingue dont l'utilisation est gratuite et qui extrait les équivalents de mots et d'expressions dans des sites prédéfinis ou des sites déterminés par l'utilisateur, qui serviront de corpus bilingues dans diverses combinaisons de langues. L'utilisateur sélectionne une langue source et une langue cible, puis il choisit un site parmi ceux qui emploient les deux langues

sélectionnées. L'outil comprend un corpus bilingue de textes du gouvernement du Canada et de certains gouvernements provinciaux, y compris un corpus restreint de sites Web du gouvernement de l'Ontario.

### **4.3. Noms d'associations**

Grey House Publishing Canada publie un répertoire exhaustif d'associations du Canada. La plus récente édition, *Associations Canada 2013*, est disponible en version imprimée ou en ligne. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Web de Grey House Publishing Canada (<http://circ.greyhouse.ca>) ou envoyer un courriel à [info@greyhouse.ca](mailto:info@greyhouse.ca). Le répertoire est une source utile d'information, mais il se pourrait que vous deviez communiquer directement avec une association pour vérifier son nom français officiel.

### **4. 4. Ressources à l'intention des traducteurs juridiques**

La bibliothèque de droit Michel-Bastarache, que l'on trouve sur le site Web de l'Université de Moncton (<http://www.umoncton.ca/umcm-bibliotheque-droit/node/143>), offre une liste détaillée d'outils linguistiques.